

## VOTRE INTERLOCUTEUR

Un guichet unique d'accueil :

### L'ALEC

Agence locale  
de l'énergie et du climat

Du lundi au vendredi :  
9h-12h30 / 14h-18h

Tél : 04 76 00 19 09

www.alec-grenoble.org

ESP'ACE Air Climat Energie  
14 avenue Benoît Frachon  
38400 Saint-Martin-d'Hères



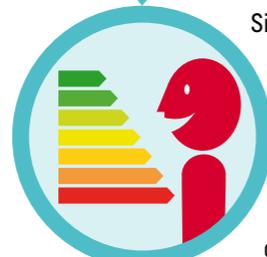
## LE PARCOURS DE SERVICE : UN ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE VOTRE PROJET DE RÉNOVATION



### 1 | VOUS PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'ALEC

Cette rencontre permet de bien cerner votre projet de rénovation et de vous présenter **comment le dispositif Mur|Mur 2 peut vous accompagner**.

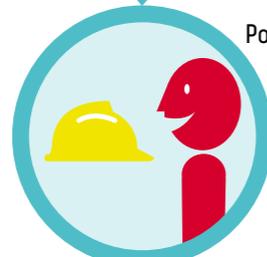
Vous recevrez à cette occasion des premiers **conseils techniques** et des **informations sur les aides financières** existantes.



### 2 | VOUS FAITES LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE MAISON

Si votre projet le nécessite, l'ALEC vous oriente vers les **bureaux d'études labellisés Mur|Mur 2** pour réaliser un audit énergétique. A partir du bilan énergétique de votre logement, le bureau d'étude déterminera les travaux les plus pertinents à réaliser, et vous proposera **plusieurs scénarios de rénovation énergétique adaptés à vos besoins**.

Cet audit est **subventionné par Grenoble-Alpes Métropole** à hauteur de 80% du montant TTC de la prestation, dans la limite de **700 €**.



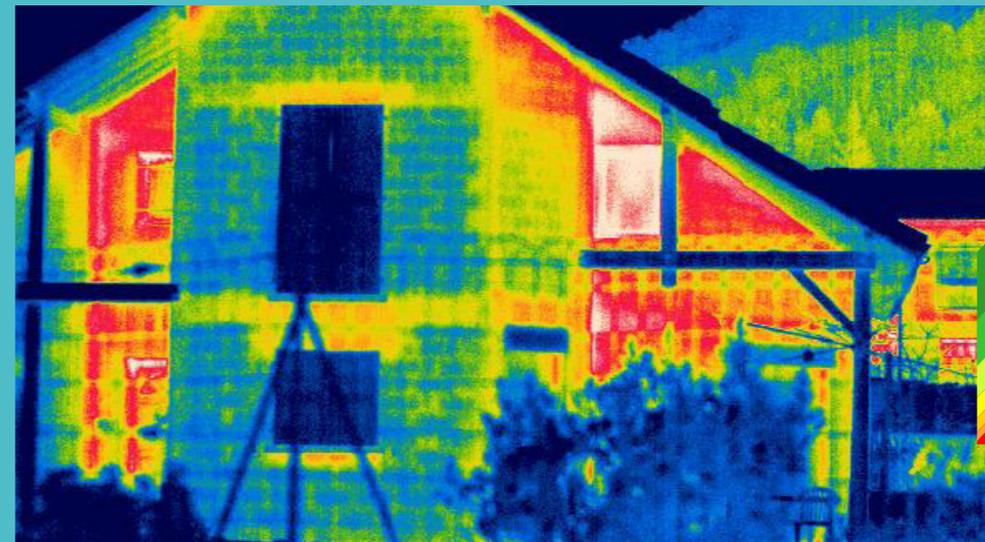
### 3 | VOUS FAITES RÉALISER LES TRAVAUX

Pour réaliser vos travaux, vous pourrez consulter les **groupements d'entreprises labellisés Mur|Mur 2**. Ceux-ci intègrent tous les corps d'état nécessaires à une rénovation énergétique globale et mettent à votre disposition un **interlocuteur unique pour faciliter vos démarches** et coordonner la réalisation des travaux.

### TOUT AU LONG DU PROJET L'ALEC VOUS ACCOMPAGNE

À chaque étape clef de votre projet de rénovation, l'ALEC vous conseille pour vous aider à déterminer votre programme de travaux, à faire le point avec vous sur les devis des entreprises et à construire le plan de financement de votre projet en tenant compte des aides financières mobilisables et des offres de crédit proposées par les banques.

Acteur neutre et indépendant, l'ALEC est le « tiers de confiance » de votre projet de rénovation.



## 4 BONNES RAISONS DE RÉNOVER MA MAISON.

### 1 JE DIMINUE MA FACTURE D'ÉNERGIE

Selon l'ampleur du projet vous obtiendrez de **25% à 60%** d'économie de chauffage.

### 2 JE VALORISE MON BIEN IMMOBILIER

Votre investissement dans la rénovation facilitera la vente et la location de votre logement.

### 3 J'AMÉLIORE MON CONFORT

En hiver, mais aussi en été, vous constaterez une **nette amélioration de votre confort de vie**.

### 4 JE RÉDUIS MES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Vous **luttez contre le réchauffement climatique** et **participez à l'amélioration de la qualité de l'air**.



**mur|mur 2**  
CAMPAGNE ISOLATION

**2016-2020**  
**NOUVELLE CAMPAGNE D'ISOLATION  
ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DES LOGEMENTS PRIVÉS**

Les économies d'énergies, la préservation de l'environnement et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations de Grenoble-Alpes Métropole. Mur|Mur 2 répond à ce triple enjeu et agit pour la transition énergétique et l'amélioration de l'habitat.

## LES NOUVEAUTÉS MUR | MUR 2

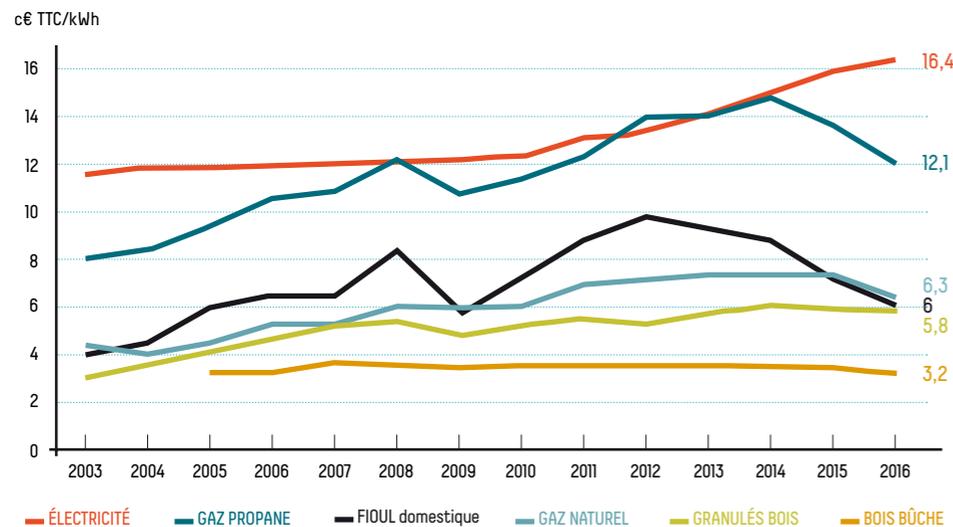
- Précédemment limité aux copropriétés, **Mur|Mur s'adresse maintenant aux maisons individuelles.**
- Que vous soyez **propriétaire occupant ou propriétaire bailleur**, vous pouvez bénéficier des avantages de ce nouveau dispositif, quelle que soit la date de construction de votre maison.

## QUELQUES CHIFFRES

- 43000 maisons individuelles présentes sur le territoire de la Métropole
- Plus de la moitié des maisons construites avant 1974, date des premières réglementations thermiques
- Les maisons individuelles consomment 1,5 fois plus d'énergie que les appartements (220 kWh/m<sup>2</sup> en moyenne pour une maison à Grenoble contre 140 kWh/m<sup>2</sup> pour un appartement - données 2010)

## UNE FACTURE ÉNERGÉTIQUE DE PLUS EN PLUS LOURDE

### PRIX DES ÉNERGIES POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE



## DES ENTREPRISES LABELLISÉES MUR | MUR 2, POUR FACILITER VOTRE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Les groupements d'entreprises labellisés « Mur|Mur 2 » ont signé une **convention de partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole**. En faisant appel à eux, si vous le souhaitez, vous pourrez bénéficier de multiples avantages :

- ➔ Chaque groupement dispose des **principaux corps de métiers nécessaires à la rénovation énergétique** d'un bâtiment, vous permettant ainsi d'éviter de multiplier les consultations d'entreprises.
- ➔ **Un interlocuteur unique est mis à votre disposition** par le groupement. Il se charge notamment de coordonner les différentes entreprises qui doivent intervenir sur le chantier.
- ➔ Les entreprises de ces groupements se sont engagées à respecter le référentiel technique Mur|Mur 2, fixant un **haut niveau de performance des rénovations** (Bâtiment Basse Consommation). Elles ont de plus l'habitude de travailler ensemble, gage d'efficacité et de qualité de leurs réalisations.
- ➔ Ces entreprises collaborent, avec l'ALEC pour réaliser un suivi technique de votre dossier tout au long du projet de rénovation, acceptant ainsi **l'intervention d'un acteur neutre, « tiers de confiance »** garant du respect du partenariat engagé avec la Métropole.



LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE COUVRENT PLUS DE 50% DES MENSUALITÉS

## UNE RÉNOVATION POUR TOUS LES BUDGETS

Exemple d'une rénovation globale et performante (niveau Bâtiment Basse Consommation) d'une maison de 90 m<sup>2</sup>

| Travaux : isolation de l'ensemble de la maison, remplacement des fenêtres et de la chaudière, mise en place d'une ventilation | Famille de 3 personnes Ressources < 32 260 € par an | Famille de 3 personnes Ressources > 32 260 € par an |
|---|---|---|
| <b>Coût des travaux</b>   | 51300 €   | 51300 €   |
| <b>Aides financières</b>  |   |   |
| Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique   | 4920 €  | 4920 €  |
| Département de l'Isère  | 4450 €  |   |
| Certificats d'Économie d'Énergie  |   | 2468 €  |
| ANAH (Habiter mieux)  | 8600 €  |   |
| <b>Reste à charge</b>   | <b>33330 €</b>                                      | <b>43912 €</b>                                      |
| <b>Financement sur 15 ans</b>   |   |   |
| Eco-PTZ   | 30000 €   | 30000 €   |
| Fonds propres   | 0 €   | 7000 €  |
| Prêt complémentaire (1,5%)  | 3330 €  | 6912 €  |
| <b>Mensualités</b>  | <b>188 €</b>  | <b>211 €</b>  |
| <b>Consommation d'énergie</b>   |   |   |
| Facture énergétique annuelle avant travaux  | 1750 €  | 1750 €  |
| Facture énergétique annuelle après travaux  | 700 €   | 700 €   |
| <b>Réduction facture énergétique mensuelle*</b>   | <b>108 €</b>  | <b>108 €</b>  |

\*moyenne sur 15 ans - estimation d'évolution du prix de l'énergie : +3%/an



**mur|mur 2**  
CAMPAGNE ISOLATION

[lametro.fr](http://lametro.fr)